
POSTES COMPTABLES

Lors du GT du 30 juin 2015 sur le classement des postes comptables, la CFTC DGFIP a présenté le liminaire suivant :

« Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour travailler sur le classement des postes comptables. Permettez-nous de lier cette problématique à celle des RH.

Vous n'ignorez pas la guerre de grades qui se déroule depuis plusieurs mois, notamment entre un syndicat non représentatif au niveau du ministère, et d'autres OS, représentatives elles, à propos de ces postes comptables.

Les propos tenus dans le dernier tract de ce syndicat sont volontairement polémiques et provocants. Si ces cadres, qui se croient supérieurs à d'autres, pensent que gérer un poste comptable n'est pas un métier spécifique, c'est parce qu'ils sont aveuglés par leur carrière, leur culture, et leur méconnaissance de certaines particularités de ce métier.

La CFTC DGFIP demande, à nouveau et en toute transparence, un bilan de toutes écluses et des derniers mouvements défilariés, avec le taux de retour dans la filière d'origine, le nombre d'abandons, volontaires ou non, de postes comptables tous grades confondus.

Les retours des DDFIP, de l'Inspection Générale des Finances, des formateurs, des tuteurs, des comptables eux-mêmes ne sont hélas pas tous positifs.

Plusieurs pistes peuvent être dégagées pour expliquer ces situations :

- l'insuffisance de l'information des cadres sur les postes qu'ils prennent et les enjeux qui y sont liés, parfois loin de leurs appétences.
- une formation qui est trop dogmatique et où l'expérience n'est pas assez valorisée, un sentiment d'isolement une fois le poste pris,
- et surtout, la certitude, vendue ici en 2012, que tous les cadres peuvent exercer tous les métiers.

Il y a une nuance entre commandement et management, entre partenaires et contribuables, entre responsabilité pécuniaire et personnelle et emploi à responsabilité, que même l'IGF a mise en évidence.

Nous ne voulons pas voir certains partenaires abandonner le réseau.

Les élus n'ont qu'un pas à faire pour retirer des pans de missions à la DGFIP, et les confier à une agence comptable (voir par exemple la nouvelle AC pour l'EPIC Montpellier Méditerranée Métropole).

Sauf à être sourde, la DGFIP ne peut pas ignorer cette réalité et le risque pour certaines de ses missions.

Il existait dans la filière GP des postes à profil, où le cadre devait être soigneusement sélectionné pour satisfaire au contexte, souvent politique, particulier.

C'est avec satisfaction que nous voyons réapparaître dans la fiche 2 cette notion pour les paieries régionales classées postes sensibles, indépendamment du grade.

Au nom de la CFTC DGFIP, nous demandons que cette sélection soit étendue aux postes comptables qui le justifient.

Les propos portés par notre syndicat au sujet des collègues qui se trouvent supporter des fusions-restructurations d'envergure et compliquées, obligés de partir, ont été relayés par la pétition des payeurs régionaux.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES – bâtiment Condorcet Télédoc 322

6 rue Louise Weiss

75703 PARIS CEDEX 13

☎ 01 44 97 32 74 ☎ 01 44 97 33 11

E-mail : cftcdgip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

Nous réitérons notre souhait d'une plus grande considération par la DGFIP pour ces cadres exposés.

La DGFIP doit permettre à ses cadres des promotions qui ne les obligent pas à embrasser un nouveau métier pour lequel ils n'ont pas d'attirance particulière, alors qu'ils sont compétents dans le domaine qu'ils doivent quitter. La DGFIP y perd aussi en compétences et en savoirs.

Notre Union souhaite pour les autres cadres, postulant sur des postes comptables, des formations basées sur l'expérience des collègues, en complément des socles métiers qui pourront utilement guider les nouveaux chefs de postes dans leurs prises de fonctions.

Certains changent de métiers aussi car ils ne peuvent pas accéder à toutes les catégories de C1, faute du rééquilibrage promis entre les familles de postes.

La CFTC DGFIP restera très vigilante sur ce point au cours des prochains GT Classement.

Nous allons aussi débattre à nouveau du classement, et si la majorité des fiches reprennent les principes qui ont prévalu pour le classement 2012, nous souhaitons que le nombre d'agents soit également impactant pour le classement définitif 2017 (oubli ?) ainsi que prévu pour le classement intermédiaire 2016 (et comme il l'a été pour 2012).

De même il faut éviter les effets de yoyo entre les classements 2016 et 2017.

La CFTC DGFIP attire également votre attention sur certaines opérations en cours du schéma ASR qui peuvent faire exploser la charge d'un poste comptable, et qui, selon les critères proposés, ne le rendrait pas éligible à un reclassement au 1/1/2016. (en l'occurrence transferts partiels de blocs métiers de trois postes comptables sur un quatrième). Quand la plupart des critères de classement doublent ou triplent sur des opérations partielles, il faut en tenir compte, à la fois pour le comptable en place mais aussi pour ses successeurs.

Pour nous, dès lors que la charge d'un seul des postes regroupés est dépassée par l'ajout d'une autre opération simultanée, nous sommes bien dans le cas d'une fusion ou d'un transfert total de bloc métier. Il faut donc amender la fiche 3 en ce sens. »

Ce premier GT avait pour objet de présenter les principes régissant le classement général 2017 des postes comptables et de proposer un calendrier de travail. Pour cette occasion, la direction générale a apporté un certain nombre de précisions sur des points abordés lors du précédent GT du 13 mai sur le reclassement partiel des postes comptables au 01/01/2016, points qui ont à nouveau fait débat (I). Elle a également diffusé 3 fiches relatives aux structures à classer, aux catégories du classement et à la méthode d'élaboration (II).

I/- En plus des postes de catégories C+ complémentaires pour 2016, réservés aux seuls AFIP, la DG prévoit, pour accompagner la réforme régionale, la création d'une catégorie spéciale visant les 9 plus importantes paieries régionales qui feront l'objet d'un classement particulier au 01/01/2016. Si plusieurs grades (AFIP, AFIPA, IP et IDIVHC) peuvent postuler, les candidatures des AFIP seront examinées en priorité. Elle souhaite recruter les meilleurs profils pour faire face aux ordonnateurs qui vont piloter les nouvelles structures territoriales. Le poste sera classé selon les règles traditionnelles, mais si la candidature d'un AFIP est retenue, celui-ci sera rémunéré comme un C+.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



La DG considère que la procédure de poste sensible est un bon compromis, avec l'intervention de la CAP. Elle en fera le bilan pour le classement de 2017.

La CFTC DGFIP, qui s'inscrit dans une logique de compétence et de profil, refuse que les candidatures des AFIP soient prioritaires, car dans les faits, la DGFIP crée une nouvelle catégorie de postes pour ce grade.

II/- S'agissant du classement général au 1^{er} janvier 2017, la DG a retenu les principes suivants :

- En terme de méthode, la stabilité est privilégiée
- Classement objectif en fonction de critères
- Interrogation sur le choix d'indicateurs nécessairement fiables
- Rééquilibrage des indices entre les familles

Elle propose 5 réunions de travail de septembre 2015 à mars 2016, portant sur les indicateurs, la distribution d'indices et le rééquilibrage des indices, des catégories et niveaux, et les pondérations.

La CFTC DGFIP constate une absence de transparence de l'administration en matière de restructurations actées. La DG ne nous répond pas sur :

- Le stock de procédures collectives : transfert ou non aux PRS ?
- Les modalités d'évaluation des charges des SIE sous traitant d'autres SIE.
- Le bilan des écluses 2014 et des derniers mouvements défiliarisés, avec le taux de retour dans la filière d'origine, le nombre d'abandons, volontaires ou non, de postes comptables tous grades confondus (un bilan a été fourni pour les 70 écluses 2012-2013).

De plus, pour la CFTC DGFIP, le classement des postes et les emplois d'adjoints sont indissociables.

La DG indique toutefois être ouverte sur le repyramidage des indices et précise que l'enveloppe de ceux-ci est stable.

Par ailleurs, elle s'orienterait vers la prise en compte des effectifs et plus seulement de la mobilité des équipes dans les critères managériaux, et précise que les agences comptables ne font pas l'objet de ce reclassement limité au réseau.

Concernant le classement 2016 et la phase 1 de l'ASR, en réponse à notre question sur l'éligibilité de certains postes comptables au reclassement, la DG a indiqué que dès qu'un poste comptable disparaît, même au profit de plusieurs autres, ces derniers seront reclassés.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES – bâtiment Condorcet Télédoc 322

6 rue Louise Weiss

75703 PARIS CEDEX 13

☎ 01 44 97 32 74 ☎ 01 44 97 33 11

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



En fin de réunion, la Direction a émis l'idée de ne mettre en œuvre qu'un seul mouvement comptable en 2017, compte tenu de la difficulté de tenir le cap avec un CTR à la rentrée 2016 : elle supprimerait le mouvement 2017-1. Elle pose la problématique suivante : est il préférable d'avoir une note de mouvement sur la base d'un référentiel provisoire ou de supprimer un mouvement pour avoir un mouvement sur la base d'un référentiel définitif ?

La CFTC DGFIP rejette avec force cette idée, qui sonne comme une provocation : outre l'aspect social dégradé (RPC, priorités absolues des collègues aux postes déclassés ou reclassés), les problèmes de carrière (promotions et mutations bloquées, viviers des IDIV), les départs en retraite avec la question sous-jacente de l'intérim, seraient aggravés.

Supprimer un mouvement comptable revient encore une fois à discriminer les cadres chefs de poste par rapport à ceux du mouvement administratif.

De plus, cette proposition interroge clairement sur le volume des restructurations que le DG veut mettre en place, qui pourrait être tel qu'il impacterait la majorité des postes comptables, mais qu'on ne connaît pas. Ce volume sera encore plus important en 2016 et en 2017, et laisse craindre le pire pour l'avenir du réseau comptable.

Pour la CFTC, la DGFIP doit assumer ses choix politiques sans en faire subir les conséquences à toute une catégorie de cadres. Si le resserrement du calendrier est impossible, nous faisons remarquer qu'il y a toujours eu des cadres « sur les mauvaises chaises » à certains moments, et que cette décision de supprimer un mouvement n'arrangerait en rien la situation, mais elle impacterait l'ensemble des cadres au lieu de quelques uns.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES – bâtiment Condorcet Télédoc 322

6 rue Louise Weiss

75703 PARIS CEDEX 13

☎ 01 44 97 32 74 ☎ 01 44 97 33 11

E-mail : cftcdgfip@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF